

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Convoqué individuellement par écrit le 29 novembre 2021)

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021 À 20 HEURES

Sous la présidence de M. Eric FRANCHET, Maire

Etaient présents :

MM. les Adjoints :

Solène HOEHN	Denis ESPLA	Camille VIOLAS
Sébastien CLEMENT		

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Cédric ACKER	Christelle AUBELE	Guillaume BOURLIER
Vincent BRENCKLE	Annick KCHAOU MAHOU (arrivée au point 10)	Anne NOPPER
Laurent SCHOTT	Alain XAYAPHOUMMINE	Aline ZEIGER

Absents excusés :

M. Arnaud DUBUS qui donne procuration à M. Laurent SCHOTT
M. Jean-Marc KLEIN qui donne procuration à M. Vincent BRENCKLE
Mme Audrey KRAUTH qui donne procuration à Mme Christelle AUBELE
Mme Ghislaine NOPPER qui donne procuration à M. Sébastien CLEMENT

Absente : Mme Méline COINDEVEL VALLIAME

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 25 octobre 2021.
- Délégations permanentes du Maire – Compte rendu d'informations du 25 octobre 2021 au 6 décembre 2021.
- Décision modificative.
- Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement,
- Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- Subventions communales 2021.
- Intégration d'une parcelle à l'inventaire.
- Communications diverses.

6 décembre 2021

2021 - 80

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE

♦ Mme Solène HOEHN comme secrétaire de séance.

2021 – 81

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

♦ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 25 octobre 2021.

2021 – 82

OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – COMPTE RENDU D'INFORMATIONS DU 25 OCTOBRE AU 6 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23,

VU la délibération n° 2021-32 du 26 avril 2021 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire,

à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE

6 décembre 2021

- ◆ du compte-rendu d'informations dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales à l'appui de la note explicative communiquée à l'Assemblée pour la période du 25 octobre au 6 décembre 2021.

2021 - 83

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU sa délibération n° 2021-14 du 22 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021,

CONSIDERANT que le budget 2021 nécessite des ajustements et adaptations de crédits,

VU le projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2021,

ENTENDUES les explications complémentaires de Monsieur le Maire,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'APPROUVER la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2021	DM N° 1	Total
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	1 000.00	1 000.00
21	21318	Autres bâtiments publics	550 310.00	-1 000.00	549 310.00
TOTAL			550 310.00	0.00	550 310.00
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2021	DM N° 1	Total
67	678	Autres charges exceptionnelles	1 000.00	2 000.00	3 000.00
011	60632	Fournitures de petits équipements	30 000.00	20 000.00	50 000.00
TOTAL			31 000.00	22 000.00	53 000.00
RECETTES					
74	74834	Etat compensation au titre des exonérations de taxes foncières	2 500.00	22 000.00	24 500.00
TOTAL			2 500.00	22 000.00	24 500.00

2021 - 84

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

◆ le rapport annuel 2020 pour le prix et la qualité du service public d'assainissement.

2021 - 85

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SDEA pour le périmètre BRUCHE-SCHEER,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

◆ le rapport annuel 2020 pour le prix et la qualité du service public d'eau potable.

2021 - 86

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2022 avant l'adoption du budget de l'exercice 2022,

6 décembre 2021

Entendues les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2021 du budget principal, tels que présentés ci-dessous :

CHAPITRES ET ARTICLES	BUDGET 2021	OUVERTURE DES CREDITS 2022 AU QUART DES CREDITS 2021
20 - Immobilisations incorporelles	178 500,00	44 625,00
2051 - Concessions et droits similaires	15 000,00	3 750,00
2031 - Frais d'études	153 500,00	38 375,00
2033 - Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
204 - Subventions d'équipement versées	15 000,00	3 750,00
2041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	6 000,00	1 500,00
2041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	9 000,00	2 250,00
21 - Immobilisations corporelles	2 691 874,00	672 968,50
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	8 500,00	2 125,00
2118 - Autres terrains	30 000,00	7 500,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	84 500,00	21 125,00
21311 - Hôtel de ville	28 000,00	7 000,00
21312 - Bâtiments scolaires	21 000,00	5 250,00
21318 - Autres bâtiments publics	549 310,00	137 327,50
2151 - Réseaux de voirie	120 000,00	30 000,00
2152 - Installations de voirie	48 750,00	12 187,50
21533 - Réseaux câblés	6 550,00	1 637,50
21534 - Réseaux d'électrification	6 000,00	1 500,00
21538 - Autres réseaux	1 604 264,00	401 066,00
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	40 000,00	10 000,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	2 500,00
2182 - Matériel de transport	35 000,00	8 750,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00	7 500,00
2184 - Mobilier	10 000,00	2 500,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	60 000,00	15 000,00

2021 - 87

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2021 et notamment le compte 6574 à hauteur de 70 000,00 €,

6 décembre 2021

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

◆ D'ALLOUER en 2021 les subventions suivantes aux bénéficiaires énoncés ci-dessous :

- Les Restos du cœur : 300 €.

2021 - 88

OBJET : INTEGRATION D'UNE PARCELLE A L'INVENTAIRE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 24 juin 2019 relative à la vente de la parcelle communale n° 290, section n° 10 de 2.03 ares,

CONSIDERANT qu'après recherches, il apparaît que cette parcelle ne figure ni dans l'inventaire de la commune ni dans l'actif du comptable, il y a donc lieu de l'intégrer conformément à la note interministérielle du 12 juin 2014 par **opération d'ordre non budgétaire**,

CONSIDERANT que le prix d'achat de la parcelle n° 290, section n° 10 a été évaluée à 89.18 € selon le mode de calcul suivant :

⇒ proration du prix d'une parcelle communale appartenant à la même section (parcelle 161 section 10 pour 1 884.59 € et 42.90 ares : $1\ 884.59/42.90 = 43.93$, $43.93 \times 2.03 = 89.18$).

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

◆ que le comptable est autorisé à effectuer les opérations non budgétaires suivantes :

N° d'inventaire	Compte débité : 2111	Compte crédité : 1021
T10-290	89.18 €	89.18 €

2021 - 89

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

- Urbanisme,
- Information sur : Label Commune Nature,
- Information sur : ZFE de l'EMS,
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 17 janvier 2022 à 20 H.